



EN TRANSITION

Appel à projet

Spectacle vivant /
création pluridisciplinaire /
arts de la rue

37
Parallèle

Accueil en résidence de
Janvier à Décembre 2024

DEPOT DE DOSSIER AVANT
LE 18 SEPTEMBRE 2023

FOND EMENTS



Du 37ème Parallèle





Le **37e Parallèle** est né d'une politique de soutien aux **Arts de la Rue** votée d'intérêt communautaire à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération de Tours en 2007. **Neufs compagnies** sont associées à toutes les phases de conception et de réalisation de ce lieu.

A partir de 2007, tenant compte de l'évolution à venir des Arts de la Rue qu'elles pressentent et dans laquelle elles s'inscrivent, les compagnies s'orientent vers la construction d'un lieu pluridisciplinaire de spectacle vivant. Ce lieu a ainsi pour vocation de favoriser la création artistique tous azimuts, la mutualisation et les échanges, d'encourager les initiatives collectives, de soutenir le croisement des pratiques professionnelles en son sein et de contribuer à l'émergence et au développement de compagnies. Il héberge de façon permanente des structures et des individus, oeuvrant à la création, à la transmission, à la production de spectacles et de projets culturels.

L'association le 37ème Parallèle est créée le 27 Juillet 2012. Le lieu, lui, est inauguré officiellement le 15 novembre 2014.

Le 37ème Parallèle est un lieu de création artistique pluri-disciplinaire, de coopération et de mutualisation.

Le 37ème Parallèle organise une à deux fois par an des événements artistiques et populaires ouverts sur son quartier.

L'association porte la volonté de participer à la **démocratisation des arts vivants** et d'oeuvrer à la **transformation sociétale par la création artistique**.

Membre du réseau régional **ALiCE** - association des lieux intermédiaires et indépendants de la Région Centre-Val-de-Loire - l'association Le 37ème Parallèle bénéficie depuis septembre 2020 d'une subvention publique expérimentale du nouveau dispositif régional : **Soutien aux Lieux Intermédiaires de coopération artistique et culturelle**.

Le 37ème Parallèle continue de renforcer ses actions de contribution au rayonnement des projets artistiques et culturels, de les inscrire dans des réseaux de production et de diffusion, de favoriser le soutien logistique et technique, de mettre en oeuvre des coopérations et poursuit par là son dispositif d'appel à projets «**EN TRANSITION**».

A défaut de ne pouvoir soutenir financièrement l'ensemble des compagnies accueillies, l'accueil en résidence dans le cadre de l'appel à projets ne demande aucune participation financière.





A C C U E I L E N R E S I D E N C E

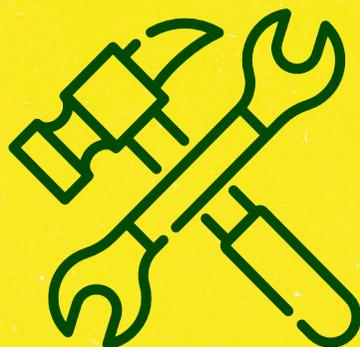
*

Le 37ème Parallèle souhaite renouveler son engagement pour l'accueil, dans ses espaces de travail, de projets artistiques. En 2024, le 37ème accueillera sur des période de travail de 11 jours et sur les critères suivant : pluridisciplinarité des projets, soutien à l'émergence, soutien aux projets en espace public, soutien au projets porté par des femmes ou des personnes non genrées, soutien aux projets incluant une pratique plastique (installation, performance, décors...).



— **Résidence recherche-écriture**

Résidence création —



— **Résidence construction**

**Le 37ème Parallèle souhaite accueillir un nombre identique de projets artistiques en provenance de chacun des territoires suivants :
Indre-et-Loire, Région Centre Val-de-Loire (Hors 37) et territoire national/international.**



12

**Compagnies
accueillies**

4 Compagnies d'Indre-et-Loire

**4 Compagnies de la région
Centre Val-de-Loire (hors 37)**

**4 Compagnies du territoire na-
tional/international**

**C'est votre première et deuxième création ?
Vous pouvez candidater pour un accueil en Compagnonnage ou en PPS.**

Depuis sa création, le 37ème souhaite : aider à l'émergence et au développement des compagnies, accompagner l'évolution des arts de la rue, faciliter le croisement des disciplines et des identités, impulser la coopération avec les habitant·e·s du territoire... En 2023, elle souhaite aussi permettre des passerelles entre compagnies installées et compagnies nouvelles.



Un regard attentif sera donc porté aux créations et compagnies intégrant un ou plusieurs des aspects suivants :

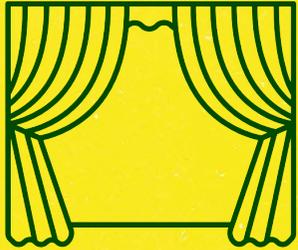
- > Espace public / arts de la rue / création in situ
- > La rencontre et le croisement des disciplines
- > La nécessité de la rencontre avec les habitant·es pour la création et les projets impliquant des publics en son sein ;
- > Les capacités techniques du lieu à accueillir la résidence
- > La rencontre des arts vivants et plastiques au sein de la création

Nous serons attentifs et attentives à accueillir les genres de manière paritaire.

ACCOM- PAGNE- MENT

à la résidence





SORTIE DE RESIDENCE / ETAPES DE TRAVAIL PUBLIQUES

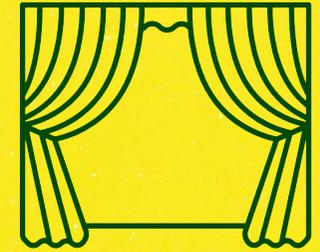


La **SORTIE DE RESIDENCE** est une étape clé dans le parcours de création artistique. Le 37ème Parallèle favorise la co-organisation de ces temps forts en les mutualisant et en planifiant les accueils en amont pour penser - autant que possible - des sorties communes aux compagnies et artistes accueilli·es en même temps sur le lieu. Ces temps peuvent être l'occasion de montrer une étape de travail, mais aussi d'organiser une rencontre, un échange, un débat, pour venir nourrir votre processus de création.

Selon l'objectif de l'étape de travail publique, ces temps peuvent concerner les professionnels de la programmation/diffusion mais aussi les habitant·es, les associations locales, les structures éducatives, culturelles, sociales, socio-éducatives...

Ces temps ne sont absolument pas obligatoires. Ils ont du sens si ils correspondent à un besoin et objectif clé à ce moment précis du parcours de création.

SORTIE DE RESIDENCE / ETAPES DE TRAVAIL PUBLIQUES



3 CAS DE SORTIE DE RESIDENCE :



> **Sortie de résidence pro/invités : pour montrer votre étape de travail à un public choisi**

La cie s'occupe des invitations et de l'accueil / Le 37e Parallèle ne prend pas en charge la communication / les horaires sont modulables.

> **Sortie de résidence classique du jeudi : une sortie de résidence ouverte à tous**

Elle doit impérativement être prévue bien en amont de la résidence / La com et l'accueil des publics se fait en lien avec le 37e et la cie / Elle se déroule le jeudi en soirée.

> **Les actions de médiation sont pensées conjointement et organisées selon les spécificités de chacun des publics.**

(équipes artistiques, équipes éducatives, équipes sociales...)

Toutes les sorties de résidences doivent faire l'objet d'une discussion avec la coordination, et ce, le plus en amont possible !



TECHNIQUE *

**Le régisseur
général du
37ème Parallèle
est présent lors du
déroulement des
résidences...**

...ainsi que sur des temps spécifiques et plannifiés en amont (montage, déroulement, sortie de résidence...)



**Le 37ème
Parallèle
mutualise et
met à disposition
son parc matériel
technique...**

...au regard de sa disponibilité et sous condition de transmission d'une fiche technique dédiée à la résidence

LIENS & ACTIONS AVEC LES HABITANT·ES



Le 37e Parallèle travaille au quotidien à **créer des ponts sur le territoire qu'il habite**. Il collabore autant que possible avec les acteurs et actrices locaux comme les écoles et lycée, le CFA, l'IME qui sont nos voisins proches, mais aussi l'Espace Loisirs Jeune de Tours Nord et les associations des quartiers avoisinants.

C'est pourquoi le 37e Parallèle souhaite faire le lien entre les habitants de son territoire et les pratiques artistiques qui voient le jour dans ses murs ! Il est ainsi possible pour les compagnies et projets artistiques accueillis en résidence d'imaginer et de proposer des **temps de rencontres et d'expressions avec les publics sous plusieurs formes** : sorties de résidence, répétitions publiques, ateliers...

Il peut s'agir pour le projet artistique accueilli de participer à :

- La découverte par les publics de ce qu'est l'univers, la thématique, l'étape du projet de création (écriture, jeu, travail de plateau, mise en scène...);
- Des actions d'expressions artistiques, culturelles ;
- Des temps et actions facilitant la compréhension et la sensibilisation autour des enjeux de la création d'un spectacle (Les coulisses...)

Le 37e Parallèle est également sensible aux projets artistiques qui intègrent le lien au territoire dans son processus même de création.

Néanmoins, **le lien au territoire ne doit jamais être artificiel, et doit faire sens avec la création ou l'étape de création dans laquelle se trouve la compagnie.**

IMPORTANT :

Si vous voulez apporter un volet d'action culturelle à votre résidence il faut **impérativement en informer la coordination !**

Tout besoin d'action avec les habitants doit ainsi faire l'objet d'une demande, d'une discussion puis d'une préparation claire via la coordination du 37e Parallèle, et ce bien en amont de votre venue en résidence.

LE PPS



Depuis 2021, le 37ème Parallèle peut enfin accueillir dans le cadre d'un **Parcours de Production Solidaire**. Il souhaite faciliter l'intégration au circuit de production et de création et permettre quand cela lui est possible financièrement de rendre les conditions de travail des équipes artistiques, meilleures et plus sereines. Historiquement, le lieu ayant un encrage **arts de la rue / espace public**, nous porterons un regard attentif aux créations qui comportent cette spécificité et qui souhaitent candidater. Dans le cadre du PPS de la Région Centre-Val-de-Loire, **le 37ème s'engage à accueillir jusqu'à 15 à 18 jours de résidences, qui peuvent être découpés en deux temps, à co-organiser une sortie de résidence professionnelle et publique** et à dédier une enveloppe budgétaire sur la base de la convention collective CCNEAC.

Ont été accueillis depuis 2021, la compagnie Fish & Chips, la compagnie Fouxfeuxrieux, et le collectif Machine Molle, le collectif La Mouvante.

Retrouvez plus d'informations et le formulaire supplémentaire à remplir sur le site internet onglet « résidences ».

LE COMPAGNONNAGE

Un accueil et **accompagnement spécifique** aux compagnies et **créations nouvelles** (1ères/2e) dédiés aux compagnies et/ou artistes de **l'Indre-et-Loire en développement**.

Pendant **minimum 8 mois**, le 37e Parallèle accueille et accompagne une compagnie émergente du territoire, du début à la fin de sa création.

Cette compagnie peut venir travailler sur différentes temporalités, dans différents espaces.

Elle peut être conseillée par la coopération de membres artistiques permanents du lieu, mais aussi, à la production & l'administration par l'équipe de coordination. Le 37e Parallèle peut aussi mobiliser des professionnels de la programmation sur des **sorties de travail spécifiques**.

Le 37e Parallèle a déjà accueilli et accompagné dans ce type de cadre : Le Poulpe, Melodiam Vitae, Veiculo Longo, Maud Berodi, 100 issues, Planète Corail & IMAGO.

En coopération avec le bureau d'accompagnement, « **Les Filles du Jolivet** », et leur rendez-vous « Conseil », le 37e Parallèle accompagne le développement du projet artistique accueilli. Ce dispositif est en réécriture permanente avec la coordination et le Cap Résidence.

En 2024, le 37e Parallèle met à disposition sur ce dispositif spécifique, une enveloppe budgétaire dédiée.

Le 37e Parallèle portera un regard attentif aux créations **arts de la rue / in situ / espace public et/ou pluridisciplinaires**.



Vous pensez que votre création et votre compagnie nécessitent d'être COMPAGNONNÉES ?

Remplissez le formulaire de l'appel à résidence, ET celui du COMPAGNONNAGE dans l'espace dédié sur le site internet - onglet résidences

COOPERATION

L'association Les Filles du Jolivet est une coopérative créée par cinq professionnelles du milieu artistique. Elles sont animées par une volonté commune de mutualiser et de partager leurs compétences acquises depuis une dizaine d'années en faveur des compagnies et des artistes. La philosophie Des Filles du Jolivet résonne avec l'étymologie du mot « accompagner » :

« Se joindre à quelqu'un pour aller où il va en même temps que lui. »

Dans le labyrinthe de la création, la méconnaissance du milieu culturel et des fonctionnements institutionnels sont des écueils récurrents sur lesquels il est facile de s'échouer. C'est pourquoi nous vous proposons « un RDV-Conseil »

Grace à une vision systémique et une expertise de projet, le rdv-conseils permettra :

- D'évoquer la ligne artistique
- De définir les besoins techniques et administratifs
- D'orienter judicieusement l'énergie des acteurs



RENDEZ-VOUS CONSEIL /
CREATION PRODUCTION
LA PAROLE AUX FILLES DU JOLIVET

COOPERATION

LA METHODOLOGIE :

Le porteur (cie/artistes/collectif) de projet remplit un questionnaire de présentation du projet qui permettra aux Filles du Jolivet de faire un état des lieux des besoins. La lecture et l'analyse du questionnaire permet d'organiser le rdv-conseil autour de 3 modules principaux :

- **Administration & structuration** : socle commun, historique artistique, structuration, fonctionnement, activités, budget, envies.
- **Production de spectacle** : présentation, travail artistique, équipe, budget, partenaires, coproducteur, pré-acheteur, lieu de résidence, soutien, réseau.
- **Diffusion** : coût, réseau, avantages/inconvénients du projet, outils de communication, fichier professionnel, affiliation.

Le rdv-conseil dure entre 2 et 3 heures. Il est conduit de manière à évaluer, analyser et transmettre des connaissances et des informations.



RENDEZ-VOUS CONSEIL /
CREATION PRODUCTION
LA PAROLE AUX FILLES DU JOLIVET

MODALITÉS* D'ACCUEIL





MODALITES PRATIQUES ✖

Des résidences de 11 Jours !

Nous proposons des créneaux de résidence de 11 jours allant du lundi au jeudi de la semaine suivante.

Et ceci, pour 2 raisons principales :

- 5 jours de résidences peuvent être courts pour travailler et **prendre le temps** avec ses équipes, nous souhaitons donc laisser la possibilité aux équipes artistiques de travailler sur des temps plus longs.
- Le 37e Parallèle n'est pas seulement un lieu de travail pour les compagnies, et son fonctionnement nécessite au moins une demi-journée le vendredi après-midi où les espaces de travail doivent être libres. Afin de **ne pas imposer des créneaux trop courts** (du lundi matin au vendredi midi) aux compagnies nous proposons donc des temps plus long.

NEANMOINS :

- Il est possible de prévoir des temps de résidence plus court en fonction des besoins de chaque compagnie. Si c'est le cas, la coordination technique doit impérativement être prévenue en amont.
- Les accueils se font toujours les lundis, mardis ou mercredis, sauf les jours fériés, et sauf exceptions liées à nos capacités de planification des accueils.
- Les départs ne peuvent pas se faire le vendredi après-midi ou le week-end (sauf exception).

Vous avez des questions sur les conditions d'accueil ? Contactez-nous !
09 70 52 12 81 / admin@le37e.fr / regie@le37e.fr



MODALITES PRATIQUES *

Le mercredi midi
c'est repas partagé
avec les équipes du
37^e Parallèle !

Le 1^{er} jour de résidence, l'équipe artistique est accueillie par l'équipe de coordination et une marraine ou un parrain du 37^{ème} Parallèle.

Un temps d'échange autour du lieu et de son fonctionnement est partagé.

Les clés sont remises à la compagnie accueillie afin qu'elle puisse travailler aux horaires qui lui sont propres.

La résidence s'accompagne d'un accès aux lieux communs (cuisine partagée, douches...).

Le lieu est co-géré. Il est donc de la responsabilité de tous et toutes de participer à ce que les espaces de travail, comme les espaces communs, soient entretenu-es par ses utilisateurs et utilisatrices (ménage, rangement...).

> MODALITES LEGALES



Une convention de résidence est signée entre la compagnie accueillie et le 37ème Parallèle.

Une attestation de responsabilité civile doit être envoyée au 37ème Parallèle par la compagnie.

Les conditions d'accueil en résidence et d'utilisation des espaces sont transmises à la compagnie.

Elles doivent être lues, signées et appliquées.



L'HEBERGEMENT

Un espace caravanning ainsi que des caravanes et un mobil-home peuvent être mis à disposition

Selon la disponibilité et les saisons !



Une compagnie peut venir avec ses propres habitats mobiles (camions, caravanes...)

La literie est amenée par les utilisateurs-trices (draps, taies, duvets, serviettes...)

Formulaire de réponse disponible via le37e.fr ou sur demande !

à renvoyer avant le **18 Septembre 2023**



A envoyer ici :

regie@le37e.fr & admin@le37e.fr

09.70.52.12.81

Pièces à joindre au formulaire :

- > Dossier de création ou note d'intention
- > Fiche des besoins techniques pour la résidence
- > Tout autre document que vous jugerez important



VILLE DE
TOURS



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre-Val de Loire